

Date de mise en ligne : 24 août 2026



**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 26 00106** du
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Domicilié (e) 16 Rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

En vue de la réalisation : Installation d'antennes de téléphonie mobile directement fixées sur les
cheminées existantes.
Sur un terrain sis 20 Place Pierre Semard
Cadastré AO504

Villeneuve-Saint-Georges, le

17 AOUT 2026

Pour le Maire, par délégation,
La 9^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **DP 94078 26 00106**
du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en
vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,